

## **1.7 Développement durable et écologique**

### **Renforcer le « principe de précaution » face au développement des sites industriels à risques :**

Le développement durable et écologique nous impose un développement raisonné des sites à risque sur le territoire. Le principe de précaution doit être mis en avant dès qu'un doute subsiste sur la nature des risques pour la population et l'environnement. Les élus locaux sont trop souvent confrontés à devoir choisir entre sécurité, développement durable, argent et emplois. Une autorité indépendante doit pouvoir intervenir pour mettre son veto lorsque l'installation d'un site à risques ne serait pas raisonnable. Ce renforcement du principe de précaution nous permettrait de réfléchir à cette question : doit-on limiter l'accumulation des risques dans un certain périmètre (Seveso, centrale nucléaire etc...)